



## COMPTE RENDU A.G. DU 4 AVRIL 2015

Bonjour,

Dans l'attente de la réception du procès verbal qui doit vous être transmis par notre syndic, je tenais à vous informer des résolutions adoptées lors de notre Assemblée Générale du 4 Avril 2015.

La feuille d'émargement fait ressortir 88 présents ou représentés (5195/10000°).

***RAPPEL : Certaines résolutions nécessitent une majorité simple (Article 24), c'est-à-dire la majorité des voix exprimées des copropriétaires présents ou représentés (hors abstention). D'autres (désignation syndic et des membres du conseil syndical, etc...) nécessitent une majorité absolue (Article 25), soit la majorité des voix de tous les copropriétaires. A défaut, si cette majorité n'est pas obtenue et si le nombre de voix POUR est égal ou supérieur au 1/3 de tous les copropriétaires, la même assemblée peut procéder à un second vote dans le cadre de l'Article 24.***

Force est de constater que le nombre de copropriétaires absents ou qui n'ont pas pris la peine de transmettre leur mandat est en constante augmentation : au risque de m'attirer les foudres de « certains », je tenais à déplorer cette situation qui :

- d'une part, peut nuire à la légitimité de nos décisions,
- d'autre part, être considéré comme un désaveu du travail effectué par les 5 ou 6 bénévoles qui assument, tout au long de l'année, leur responsabilité au sein du Conseil Syndical pour essayer de gérer au mieux notre copropriété.

Dernier rappel, avant d'en venir aux résolutions de cette Assemblée Générale : si un jour, le nombre des présents ou représentés est inférieur à 1/3 du nombre de copropriétaires (entre 56 et 57), une 2° A.G. sera nécessaire et ses frais (photocopies, expédition, affranchissement des convocations et du P.V.) seront à notre charge car non compris dans notre contrat de syndic qui n'inclut que les seuls frais d'une seule A.G. annuelle.

Ont été élus lors de cette A.G. : Président : M. PASTOR, Scrutateurs : Mrs SERRE & TAVERNIER et Secrétaire : Mme TORA.

Les résolutions 4 ,8, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 18, 19, 20, 21 ainsi que celles relatives à des demandes d'autorisation de travaux, à savoir les résolutions 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, ont été adoptées à la majorité des membres présents ou représentés.

La résolution 14 relative à l'option 24/7 a été rejetée : le Conseil Syndical a proposé d'étudier l'intérêt de ce service complémentaire et d'en faire part lors de la prochaine AG.

Quelques résolutions ont fait l'objet de discussions et commentaires plus ou moins animés : résolutions 6 et 7 relatives à des procédures achevées ou en cours, la résolution 15 portant sur la surveillance de la piscine et surtout la résolution 21 qui concernait la remise en état du traçage des parkings d'Archipel 2, en conformité avec le plan de masse de la résidence.

Autre point longuement débattu en questions diverses : le local vélo d'Archipel 1 jugé trop exigü, utilisé à tort pour le dépôt du meuble à chaussures de la piscine et dont les frais relatifs à son nettoyage ont été contestés du fait de leur affectation aux charges Archipel 1.

Nous aurons certainement l'occasion de reparler de ce sujet avant de vous le soumettre lors de la prochaine A.G.

Nouveau Conseil Syndical : BERINGER Jean-Michel, HERVOUET Jean-Marc, ITIER Robert, PASTOR François, SERRE Frédéric & TAVERNIER Guy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée vers 13 heures.

Cordiales salutations.  
François PASTOR

**Le contenu de ce courriel et ses éventuelles pièces jointes sont confidentiels. Ils s'adressent exclusivement à la personne destinataire.**

**Si cet envoi ne vous est pas destiné, ou si vous l'avez reçu par erreur, et, afin de ne pas violer le secret des correspondances, vous ne devez pas le reproduire ou le transmettre à d'autres personnes.**

**Merci de le renvoyer à l'émetteur et de le détruire.**